PV non rémunération président SASU

XXX, SAS au capital de XXX euros

Siège social : XXXXXXXXXXX, 75005 PARIS

XXXXXXXX, RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L’ASSOCIE UNIQUE

DU (date)

L’an ……, le ……., à …………, M. *……(nom et prénom de l’associé unique)…..,* associé unique de la société ………….., société par actions simplifiée au capital de ……….. €, immatriculée au RCS de ……….. sous le numéro …………, et dont le siège social est situé au ………. *(adresse)*,

Après avoir exposé qu’il est également Président de cette société,

A pris les décisions suivantes relatives à la rémunération de ses fonctions de Président et au remboursement de ses frais professionnels :

**Première Décision**

Monsieur *(nom)*, associé unique, décide qu’il ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de Président, à compter de son immatriculation, et ce, jusqu’au (date) inclus, date de la clôture du premier exercice social.

**Deuxième Décision**

L’associé unique pourra se faire rembourser par sa société, sur justificatifs, les frais exposés dans le cadre de l’exercice de ses fonctions.

Le présent procès-verbal, signé par l’associé unique, sera consigné sur son registre des décisions.

**Signature de l’associé unique**